



Les sociétés membres de l'ASGT sont priées de renseigner ces activités dans SAT-Admin. Ces informations permettent d'identifier les responsables de chaque domaine et facilitent la communication ainsi que la gestion administrative de l'association.

Dans SAT-Admin, chaque membre peut se voir attribuer une ou plusieurs activités en fonction des fonctions qu'il exerce au sein de la société. Si une personne assume plusieurs responsabilités, il convient de lui attribuer toutes les activités correspondantes.

Activité SAT-Admin	Description
Administrateur des membres	Responsable de la gestion des membres dans SAT-Admin.
Administrateur des munitions	Responsable de la gestion des munitions.
Aide Directeur JT (sans formation)	Personne qui assiste le directeur des Jeunes Tireurs lors des cours, sans avoir suivi la formation de moniteur.
Caissier	Caissier ou trésorier de la société.
Membre du comité	Membre du comité assumant diverses tâches.
Directeur jeunes tireurs fusil 300 m	Responsable du cours Jeunes Tireurs (JT).
Directeur remplaçant jeunes tireurs fusil 300 m	Adjoint ou remplaçant du directeur du cours JT.
Participant cours JT + JJ (F300 m)	À attribuer uniquement aux participants des cours Jeunes Tireurs (JT) et Jeunes Jeunes (JJ).
Président	Président de la société.
Responsable fusil 10 m	Responsable du tir sportif au fusil 10 m (directeur de tir F10).
Responsable fusil 50 m	Responsable du tir sportif au fusil 50 m (directeur de tir F50).
Responsable fusil 300 m	Responsable du tir sportif au fusil 300 m (directeur de tir F300).
Responsable pistolet 10 m	Responsable du tir sportif au pistolet 10 m (directeur de tir P10).
Responsable pistolet 25/50 m	Responsable du tir sportif au pistolet 25 m et 50 m (directeur de tir P25/P50).
Responsable SAT	Responsable de la gestion de SAT-Admin au sein de la société.
Vice-président	Vice-président de la société.
Webmaster	Responsable du site internet de la société.
Secrétaire	Secrétaire de la société.
Moniteur de tir principal	Responsable de la formation pour le Programme obligatoire (PO) et le Tir en campagne (TFC).